

**COMPTE RENDU REUNION
COMMISSION TECHNIQUE – ESPACES VERTS et MATERIEL
COMMUNE NOUVELLE**

le 16 novembre 2023, à la mairie de Ville-du-Pont

Présents : Franck GUINCHARD (employé intercommunal) ; FAIVRE Jean-Marc, BARTHOD Olivier (Ville du Pont), BAVEREL Anthony (La Longeville), Cathy Poimboeuf (Hauterive-la-Fresse), Gilles Magnin-Feysot (Montbenoit), Antoine de Gribaldi (Montflovin);

Absents / excusés : ROLOT Jean-Luc (La Longeville)

1- Rappel des sujets évoqués lors de la 1ère réunion fin 2022

→ Voir CR – 28-11-22

2- Demande du COPIL : intégration du sujet extincteurs – défibrillateur dans cette commission

L'entretien et le suivi (annuel) est sous-traité par une entreprise mais nécessite la présence de Franck lors de la prestation (accès et mise à jour registre de sécurité), pour tout ce qui concerne les bâtiments du syndicat. Pour chaque commune (mairies) : entreprise avec la participation des secrétaires (rôle identique à Franck).

3- Autres points de discussion

- Echange sur le désherbage cimetière (actuellement utilisation du désherbant).
- Répartition volume heure / commune. Organisation du travail : difficile de prévoir tout le travail.
- Fauchage bords de route

4- Projet commune nouvelle :

Besoins évoqués par Franck : avant de réfléchir à la nécessité d'embaucher quelqu'un, réflexion globale sur locaux.

Nécessité de regrouper les locaux techniques (pas 2 bâtiments séparés géographiquement).

Il est rappelé que 2 bâtiments « techniques » sont actuellement loués au syndicat :

- Bâtiment aux Auberges – La Longeville : 600€ pour 120 m²
- Local à Ville-du-Pont : 871.65 € pour 60 m²

Il est donc nécessaire de trouver une solution d'un atelier service technique avec les conditions de travail adaptées : vestiaire / chauffage / garage / stockage / sanitaires

→ Piste la plus adaptée : local actuel aux Auberges.

- Dans un 2ème temps, nous pourrions réfléchir aux besoins humains.
- Marquage au sol (peinture) : lors de la fusion, la sous-traitance semble être la plus appropriée.
- Investissement d'un tracteur tondeuse professionnel à prévoir.

5- Charte – paragraphe relatif à la commission technique – espaces verts :

- *En préalable*, la commission s'attellera à la création d'un service technique comprenant un atelier fonctionnel respectant les normes en vigueur et améliorant les conditions de travail du personnel. Elle œuvrera à répertorier et homogénéiser le matériel investi dans l'objectif d'optimiser l'existant.
- Globalement, les travaux et activités mises en œuvre par le service technique de la commune nouvelle se feront dans un souci de continuité des services rendus aux administrés.

Fin de séance – prochaine réunion à programmer selon avancement charte